

Le don par police d'assurance – La promesse d'un avenir fécond

En matière de philanthropie, le don par police d'assurance vie est l'une des façons les plus simples de faire un don planifié. De nouvelles circonstances font que votre assurance vie est un actif dont vous n'avez plus besoin? Sachez que vous pouvez vous en servir pour faire un don important à un organisme de bienfaisance.

Le don par police d'assurance vie présente des avantages fiscaux notables pouvant être immédiats ou ultérieurs, selon l'option choisie. Il s'agit d'un type de don digne d'intérêt dans les cas suivants :

- Si vous détenez une police d'assurance vie ou souhaitez en acquérir une.
- Si vous désirez faire un don à Diabète Québec (ou à tout autre organisme de bienfaisance) sans amoindrir le patrimoine légué à vos héritiers et héritières.

Dépendamment du coût et du type d'assurance vie que vous possédez, vous devrez décider si vous voulez profiter des avantages fiscaux de votre vivant ou en faire profiter vos héritiers et héritières à votre décès. Le capital disponible lorsque vous décéderez risque d'être de beaucoup supérieur au montant des primes que vous aurez versées. Voilà pourquoi le don par assurance vie est un excellent moyen de faire un don substantiel de votre vivant tout en ayant un moindre impact sur ce que vous léguerez à vos héritiers et héritières.

En souscrivant à une nouvelle police d'assurance vie, il vous est possible d'échelonner les primes sur plusieurs années, par exemple sur 10 ans.



Ainsi, vous pouvez faire un don important, et ce, au moyen de petits versements annuels ou mensuels jusqu'à ce que votre police soit entièrement payée.

Voici divers moyens de faire le don par police d'assurance vie :

1. Faire don d'une police d'assurance vie déjà existante. Voici les avantages :

- Vous faites profiter Diabète Québec (ou tout autre organisme de bienfaisance) d'un actif dont vous n'avez plus besoin afin de faire un don important.
- Avec votre consentement, Diabète Québec (ou tout autre organisme de bienfaisance) peut disposer de cette police de votre vivant et utiliser le fruit de cette vente pour un usage immédiat.
- Vous recevez, au moment du transfert*, un reçu pour don qui correspond à la valeur marchande de la police. Si vous payez encore des primes, vous obtenez un reçu annuel pour don pour celles-ci.

* Ce transfert d'assurance vie peut donner lieu à un gain imposable basé sur la différence entre la valeur de rachat de la police et son coût de base rajusté. Communiquez avec votre courtier ou courtière, comptable et/ou fiscaliste pour vous informer.

2. Adhérer à une nouvelle police d'assurance vie.

Voici votre avantage :

- Vous adhérez à une nouvelle police d'assurance vie au profit de Diabète Québec (ou de tout autre organisme de bienfaisance) qui devient donc propriétaire et bénéficiaire, alors que vous en payez les primes. Vous recevez un reçu annuel pour don pour les primes que vous aurez versées durant l'année.

3. Désigner Diabète Québec (ou tout autre organisme de bienfaisance) comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie déjà existante ou à laquelle vous venez d'adhérer, et ce, irrévocablement. Voici votre avantage :

- Un reçu pour don est remis à votre succession au moment de votre décès au montant du capital assuré.

4. Remplacer du capital. Voici vos avantages :

- Faites un don immédiat à Diabète Québec (ou à tout autre organisme de bienfaisance), en argent ou en lui transférant des titres cotés en bourse. Utilisez ensuite les économies d'impôts générées par le reçu pour don afin d'adhérer à une police d'assurance qui bénéficiera à votre succession.
- Faites un don important à Diabète Québec (ou à tout autre organisme de bienfaisance) tout en assurant la protection de votre succession.



NOTE – L'information ci-dessus est succincte et ne doit pas se substituer aux conseils avisés de vos professionnels et professionnelles, comme conseiller ou conseillère en planification financière, notaire, avocat ou avocate, fiscaliste, assureur ou assureure, etc. ■

Pour plus d'information :

Diane Charbonneau
 Conseillère principale, philanthropie
 Diabète Québec
charbonneau@diabete.qc.ca

